Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Québec

COMMUNIQUÉ
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE ENQUÊTERA AU CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINT-CHARLES-BORROMÉE

Montréal, le 27 novembre 2003 – La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a pris la décision de procéder une enquête de sa propre initiative sur la situation au Centre d'hébergement Saint-Charles-Borromée à Montréal.

L'enquête visera à déterminer si les faits récemment portés à l'attention du public ont porté atteinte aux droits de la bénéficiaire désignée par les reportages médiatiques. Plus particulièrement, la Commission évaluera la situation en rapport avec les droits prévus aux articles 10, 12, 1, 4 et 48 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, soit le droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne – notamment les droits à la sûreté, à l'intégrité et à la sauvegarde de sa dignité – sans discrimination fondée sur le handicap ou sur l'âge, ainsi que le droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation.

La Commission recueillera également tout élément de preuve sur toute autre situation individuelle dévoilée en cours d'enquête ainsi que sur toute pratique, formelle ou informelle, utilisée à l'endroit des bénéficiaires par le personnel ou découlant des politiques de l'établissement et qui serait susceptible de porter atteinte à ces mêmes droits.

– 30 –

Source
M^me^ Ginette L'Heureux
(514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 207 ou (514) 249-6181